

# MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2010

---

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/BAUD Marie-Thérèse /MUFFAT Sophie/  
BAUD Michel/PRALON Sébastien /DUFOUR Michel/DEHESTRU Marc/  
Absents excusés : MM/LE RAY Gérard/BAUD Emilie/  
Absents : MM/ SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DELIBERE FAVORABLEMENT SUR L'ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES TERRAINS DU CCAS POUR 1€ POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE AU CENTRE DU VILLAGE.
- PREND CONNAISSANCE DE LA SIGNATURE DE L'ACTE D'ACHAT DE L'APPARTEMENT I8 DANS LE VILLAGE D'ARBROZ POUR UN MONTANT DE 89 000.00 €
- PREND CONNAISSANCE DE LA LIVRAISON PROCHAINE DU MINICAR APTINEO 34 ET DU REGLEMENT D'UN MONTANT DE 107 520.40 €
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS /
  - P.C. MODIFICATIF VREL LE COUARD : avis favorable
  - P.C. DUVILLIER PASCAL ZAC : en attente DDE
  - D.P. SEDIENGART : en attente des pièces complémentaires
  - D.P. RAT CATHERINE LE COUARD : avis favorable
  - R.U. SARL MONT CHERY : zone NA et NAa – pas d'asst-
- DECIDE D'ELARGIR LA COMMISSION D'URBANISME AFIN D'INSTRUIRE DANS UN COURT TERME LES CERTIFICATS D'URBANISME ET LES D.P. NE CREANT PAS DE SHON ET FIXE LES RENDEZ VOUS LES 1<sup>ER</sup> ET 3<sup>eme</sup> MARDI DU MOIS.
- EXAMINE LE DOSSIER NATURA 2000 ET SE PROPOSE DE SURVEILLER LES OBJECTIFS ET LE PERIMETRE A DEFINIR.
- EXAMINE LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DU COL DE L'ANCRENAZ DEPOSEES PAR MR MULLIEZ ET MR WESTON ET RETIENT DANS UN 1<sup>er</sup> TEMPS CELLE DE MR WESTON SOUS RESERVE DE L'ETUDE DU DOSSIER (résidence de tourisme-nombre de lits-parkings-achat des terrains à la commune)

- **PREND CONNAISSANCE DES DIFFERENTS TRAVAUX A REALISER EN FORETS ET DE LA SUITE DES VENTES DE COUPES DE BOIS 2008 ET 2010.**
- **DECIDE D'INFORMER MME DRACHE, JURISTE DU GAEC LES CHOUCAS, DU MONTANT DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'ALPAGE DE L'EAU AFIN QU'IL SOIT DEDUIT DE LA CAUTION.**
- **DECIDE D'ETABLIR LA FACTURE DU 1<sup>ER</sup> ACOMPTE DE LOCATION AU GAEC LE MONT CALY AVEC DEMANDE DU CHEQUE DE CAUTION ET DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE.**
- **DECIDE DE RENOUELLER LES CONTRATS DE LOCATION DES GITES LE CONTAT, AVEC MR ET MME FIGUEIRA VALERIO, ET LE CROTTET, AVEC MELLE MUFFAT RACHEL, POUR UN MONTANT MENSUEL DE 300.00 € POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 AU 31 AOUT 2011.**
- **DECIDE DE RENOUELLER LE CONTRAT D'EMBAUCHE DE MME FIGUEIRA VALERIO LUCIE, EN QUALITE D'AGENT D'ENTRETIEN, POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010 AU 31 AOUT 2011.**
- **ACCEPTE LA CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>eme</sup> CLASSE POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DE MME BRAIZE MADELEINE.**
- **PREND CONNAISSANCE DES DIVERSES FORMALITES EFFECTUEES POUR LA MISE EN CIRCULATION DU MINICAR (cartes entreprise et chauffeurs – formation des chauffeurs – ste gestion des archives du chronotachygraphe)**
- **EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.**

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz,  
Le 23 Juillet 2010

Le Maire,  
BAUD Jean-Paul